

# Neuchâtel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1973)**

Heft 218

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La mort d'Otto Brunner

« Der öffentliche Dienst » (9), organe alémanique de la VPOD, consacre près de deux pages à la mort d'Otto Brunner, commandant du bataillon « Tschapajew », des brigades internationales qui combattirent pour la défense de la République espagnole de 1936 à 1939.

Il fut condamné à son retour en Suisse ; et c'est l'occasion d'un rapprochement avec la manière dont fut traité un capitaine de la guerre de Sécession, aux Etats-Unis, qui devint conseiller fédéral ultérieurement. A propos d'Otto Brunner, l'auteur de l'article nécrologique rappelle qu'il fut gracié à la demande du général Guisan, car il avait sauvé la vie du directeur du pénitencier où il était détenu lorsque ce fonctionnaire fut attaqué à la hache par un autre prisonnier.

Notons que les épisodes de la guerre d'Espagne reproduits dans ces pages sont extraits d'un livre paru en 1939, « Schweizer kämpfen in Spanien », dont l'auteur, M. Max Wullschlegler, est actuellement conseiller d'Etat à Bâle.

« AZ-Tribüne » publie une étude de Silvio Bircher sur « l'impôt sur la richesse » qui justifie les initiatives cantonales le revendiquant.

### Toujours l'affaire Hirschy

L'édition sabbatique (3.3.) du « Badener Tagblatt » contient un article de Heinz Däpp qui revient sur la manifestation contre le colonel Hirschy à l'Université de Berne. Le correspondant bernois répond aux critiques de manifestants qui lui reprochent d'avoir parlé de la gauche frustrée et d'avoir estimé que l'action avait eu plus d'effets négatifs que positifs. Faisant état des succès de la gauche en matière de politique sociale, et dans d'autres domaines où les votes populaires lui ont été favorables, il déplore le fait que trop de gens de gauche aiment se considérer comme des incompris : « Les jeunes gauches devraient apprendre à vivre avec le succès. »

## La neige du 1<sup>er</sup> mars 1848

*Neuchâtel, une république de 125 ans. La révolution neuchâteloise de mars 1848 a été fêtée avec un faste particulier des bords du lac à La Chaux-de-Fonds. Le détail des événements est peut-être mal connu de nos lecteurs. Voici, en quelques lignes remarquablement précises, les jours brûlants de fin février qui précédèrent l'entrée des révolutionnaires au château de Neuchâtel. Ce récit est dû à la plume de Jean Courvoisier (« Panorama de l'Histoire neuchâteloise »; nouvelle édition du 1<sup>er</sup> mars 1973). (réd.)*

Contre les républicains qui s'enhardissaient jusqu'à détourner vers le canton de Vaud des chars d'armes destinés à Fribourg, à la veille de la guerre du Sonderbund, le Conseil d'Etat prit diverses mesures : levée d'un bataillon de garde, dépôt d'armes dans les villages bien-pensants et constitution de comités de défense royalistes dans les communes. Cependant, pour maîtriser une évolution, toujours plus menaçante, il aurait fallu des mesures hardies dépassant désormais les possibilités d'un parti en perte de vitesse. Sans désespérer, les républicains organisèrent des comités directeurs, puis un organe central, en janvier 1848 ; ainsi une assemblée de délégués se trouva réunie à point nommé pour soutenir l'insurrection, lorsqu'elle se produisit.

C'est en effet sur un terrain bien préparé et dans une atmosphère brûlante que parvint, le 27 février 1848 au matin, la nouvelle du renversement du roi Louis-Philippe à Paris, trois jours auparavant. Immédiatement, les républicains se mirent en mouvement. Le 28 février déjà, le comité de défense royaliste de La Chaux-de-Fonds renonçait à établir une garde armée pour la nuit, et dut s'entendre avec ses adversaires pour le maintien de l'ordre. Décision fut prise d'avancer la révolution d'un jour et de se prémunir contre un coup de main des Sagnards et de la garde soldée de Neuchâtel. Au Locle, c'est le 29 février

au matin, après le déploiement d'un drapeau suisse à la chaîne d'un réverbère, que les autorités civiles et militaires abdiquèrent devant Henri Grandjean et David Perret, représentants du comité patriotique, assez sûrs de leurs forces pour prendre en charge le maintien de l'ordre. Ce succès se répercuta à La Chaux-de-Fonds où les représentants des deux partis discutaient à l'Hôtel de Ville. Déclarés prisonniers, les royalistes dont la résistance était animée par Alexandre de Chambrier, commissaire du gouvernement, finirent par abdiquer à leur tour. Immédiatement des mesures de sécurité furent prises. Entre-temps, Fritz Courvoisier avait réuni et organisé une troupe militaire disciplinée. Des contacts avec les républicains du val de Saint-Imier permirent à l'enthousiaste Ami Girard d'amener 300 hommes. Au Val-de-Travers, la révolution l'emporta rapidement, tandis que des royalistes armés patrouillaient au Val-de-Ruz et bloquaient Alexis-Marie Piaget à Malvilliers. Dans le Vignoble resté sur l'expectative après les déconvenues de 1831, le Conseil d'Etat décida de ne pas résister, renvoya la garde soldée et sollicita l'intervention fédérale.

Toute la nuit du 29 février au 1<sup>er</sup> mars, une tempête de neige balaya le Jura et La Chaux-de-Fonds. Au début de la matinée, le commandement militaire décida de marcher sur Neuchâtel avec deux bataillons de 300 hommes, puis ordonna aux Loclois de prendre contact avec le Val-de-Travers et d'occuper la Tourne. Seule la première partie du programme put être exécutée. Par une éclaircie, la colonne républicaine se mit en marche à 9 h. 30. Hormis quelques royalistes à Malvilliers, les plus redoutables adversaires furent la couche de neige atteignant près d'un mètre d'épaisseur par endroits, et quelques notables appuyés par la bourgeoisie de Neuchâtel manœuvrant pour représenter aux républicains l'inutilité d'une démonstration militaire. A 20 heures, le château de Neuchâtel et l'arsenal furent solennellement occupés, puis deux canons braqués sur la ville. Malgré son insistance à La Chaux-de-Fonds et une longue attente à Pierrabot,

Fritz Courvoisier, chef militaire de la Révolution, n'avait pas pu amener avec lui de gouvernement provisoire. Instruit par l'échec de 1831, il avait néanmoins obtenu de ses amis l'assurance que le pouvoir civil serait formé le jour même. De fait, les magistrats choisis entrèrent au château une heure après les troupes, car Alexis-Marie Piaget, acclamé président du gouvernement provisoire, et l'assemblée de délégués réunis à La Chaux-de-Fonds, réussirent à décider non sans peine six patriotes à se charger des risques du pouvoir : le Dr Georges Dubois, Louis-Edouard Montandon, Henri Grandjean, Louis Sandoz-Morthier, Louis Brandt-Stauffer, Auguste Leuba. Deux absents désignés d'autorité allaient les rejoindre : Edouard Borel et Charles-Louis Jeanrenaud-Besson. Grâce à eux, toutes les parties du pays étaient représentées.

GENÈVE

## Vent de panique sur la construction

« On licencie chez Hentsch, on licencie au Béric, on licencie chez Mentha ». En fait, si les licenciements dans les bureaux d'architectes sont moins nombreux que ne l'affirme la rumeur publique, ils n'en existent pas moins. Sont principalement touchées les entreprises liées à des opérations spéculatives comme les stations de montagne (Anzère...) et celles spécialisées dans les immeubles de luxe. Aujourd'hui, chacun trouve encore un emploi, mais l'avenir est sombre et les frontaliers seront les premières victimes des compressions de personnel. C'est tout le bâtiment, et non plus ses secteurs parasites seulement, qui est menacé de paralysie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, aucun crédit pour la construction de HLM n'a pu être accordé sur la place de Genève; et le conseiller d'Etat Babel se démène pour obtenir les 200 millions que lui a promis la Confédération pour financer son plan logement.

En filigrane de cette crise, il vaut la peine de relever comment les trois grandes banques (UBS, SBS, Crédit suisse) ont exploité l'absence de politique fédérale cohérente en la matière : après avoir gonflé le volume de leurs prêts au-delà de toute décence, elles ont trouvé aux Chambres (qui comptent des membres de leurs conseils d'administration, telle M<sup>me</sup> Girardin) assez d'indulgence sur la question des quotas de crédit pour que soient effacés ces excès de fin 1972.

Or l'impuissance de nos autorités politiques à dominer les problèmes économiques ne date pas d'aujourd'hui, et elle est particulièrement évidente dans le domaine du bâtiment où l'on est en train de répéter les erreurs des premières mesures conjoncturelles de 1965. Lié par nature aux décisions de politique économique (crédit, subventionnement de logement) le bâtiment réagit de manière extrêmement brutale aux mesures conjoncturelles. A Genève, il y a huit ans, la production baissait d'un tiers, alors que le nombre des logements construits baissait presque de moitié.

Aujourd'hui, comme en 1965, les bureaux d'architectes s'apprêtent à hiberner avec un personnel

minimum; les entrepreneurs appréhendent l'arrivée de leurs saisonniers qu'ils ne savent pas à quoi employer. On licenciera (le statut de saisonnier sera alors bien utile) ou l'on fera faillite. Seules les entreprises disposant de relations et d'appuis financiers importants franchiront ce cap en travaillant si cela est nécessaire en dessous du prix de revient. Lorsque le plancher sera atteint, comme en 1968, et que la crise du logement deviendra insupportable, on repartira en flèche. Le retard sera tel, et la position des entreprises survivantes si forte, que leurs prix seront les nôtres.

Une telle politique rend toute gestion planifiée impossible et implique un gaspillage auquel ne résisterait aucune industrie soumise à la concurrence internationale.

Berne, incapable d'imposer aux détenteurs du pouvoir économique une politique des priorités, est décidée pourtant à frapper un grand coup. Cela signifie en haut lieu : admettre que des faillites sont inévitables si l'on veut sauver la monnaie. Mais les locataires et les travailleurs doivent-ils en définitive faire les frais de l'opération ?

FRIBOURG

## Des mesures simples de péréquation

Fribourg peut être cité en exemple.

C'est un canton universitaire : on sait ce que cela coûte. Un canton agricole, en grande partie : le soutien à l'agriculture alourdit l'Etat, et c'est une branche économique qui rapporte peu. Enfin, le territoire est relativement étendu. Mais, vu le poids des emprunts, et les faibles ressources fiscales, le service de la dette représente le 20 % des recettes de l'Etat. C'est littéralement insupportable !

Ajoutez, maintenant, deux circonstances essentielles : l'inflation qui aggrave les coûts; ce n'est

que péniblement que l'Etat peut rétribuer ses fonctionnaires et faire face aux dépenses accrues des coûts augmentés des investissements; puis, en surimpression, la lutte contre l'inflation qui limite sérieusement les possibilités d'emprunt du Canton, auquel on ne saurait pourtant reprocher d'avoir exagérément contribué à la surchauffe.

On parle beaucoup de péréquation. Soit !

Une mesure serait simple : permettre aux cantons trop lourdement chargés par leurs dettes de souffler. Le poids de la dette publique ne devrait pas excéder le 10 % des recettes. Un tel allègement serait très sensible pour les cantons qui ploient. Il coûterait peu à la Confédération. Faciliter une politique de désendettement cantonale : ce serait simple, facile, efficace.